

EDF est le lauréat du premier parc



→ La ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher : « La France dispose sur son sol de 30 % des usines mobilisées sur la filière éolienne en mer en Europe. »

INTERVIEW

Agnès

Pannier-Runacher

Ministre de la Transition
énergétique

Pouvez-vous nous dire qui est le lauréat du premier appel d'offres sur la zone Centre Manche ?

Je vous annonce que ce parc éolien, le premier sur cette zone Centre Manche, sera construit par Éoliennes en Mer Manche Normandie (EMMN), la société de projet d'EDF Renouvelable et de son partenaire historique Maple-Power ⁽¹⁾. Il s'agit d'un parc d'1 GW de puissance installée, ce qui correspond à la consommation électrique de 2 millions de Français. Le groupement va maintenant engager les prochaines étapes, c'est-à-dire l'étude d'impact et les autorisations administratives. La construction devrait débuter à l'horizon 2026-2027, avec un objectif de connexion au réseau en 2031. C'est un investissement de 2 milliards d'euros.

Six candidats étaient en lice sur cet appel d'offres. Qu'est-ce qui a fait la différence ? Le prix du kilowatt/heure ?

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a instruit les différents dossiers. Le critère de prix était effectivement important car c'est ce qui permet d'offrir aux Français un prix compétitif. Celui proposé par EMMN est inférieur à 45 euros

le mégawatt/heure (NDLR : l'offre la mieux classée des cinq dossiers déposés). Mais les dossiers ont aussi été examinés au regard d'autres critères. Dans les points forts du dossier retenu figure notamment le contenu local et l'engagement social : le groupement a déjà engagé des partenariats auprès de la CCI Normandie et identifié huit cents entreprises régionales susceptibles d'intégrer la filière. Il s'est engagé à ce qu'au moins 10 % des prestations relatives au développement du projet et 6 % pour la construction soient confiées à des PME. 5 % du volume total des heures travaillées seront aussi réalisés par des personnes éloignées de l'emploi ou en apprentissage. C'est une première dans la réalisation d'un projet de cette nature.

« Par les offres, celle d'EDF proposait le prix de l'électricité le moins cher »

Il y avait, pour ce premier parc éolien au large du Val de Saire, une forte inquiétude sur l'impact patrimonial, les tours Vauban de Saint-Vaast-la-Hougue étant inscrites à l'UNESCO. Quelles mesures sont prises pour préserver cette inscription ?

Cet enjeu a bien été pris en compte. Le parc se situera à plus de 32 kilomètres des côtes, et à plus de 40 kilo-

mètres des tours Vauban. L'écrin paysager sera donc préservé. La nouveauté aussi avec ce projet, c'est d'être positionné dans notre zone économique exclusive, au-delà des 12 milles des eaux territoriales. Je pense que c'est de nature à rassurer les élus locaux et les habitants.

Qu'en est-il des pêcheurs ?

Nous pouvons maintenant nous appuyer sur le retour d'expérience du parc éolien de Saint-Nazaire. Tout au long de la phase des travaux, le dialogue a permis de préserver l'activité de pêche. Depuis sa mise en service en novembre dernier, la pêche a pu reprendre ses droits et la cohabitation de ces deux activités semble bien fonctionner.

Quel constructeur fournira les éoliennes ? S'agira-t-il des Haliade X de General Electric, dont les pales sont fabriquées à Cherbourg par LM Wind Power ?

Le groupement doit maintenant faire ce travail de contractualisation avec les industriels. À ce stade, il est trop tôt pour dire lequel sera retenu. La France dispose sur son sol de 30 % des usines de production de la filière éolienne en mer en Europe. Vous citez General Electric à Saint-Nazaire et Cherbourg, il y a aussi Siemens Gamesa au Havre, les fabricants de câbles, les Chantiers de l'Atlantique pour les postes électriques. C'est toute une économie qui est tirée vers le haut, avec déjà 6 600 emplois à la clé en France dans nos terri-

toires. Et ces entreprises ont toutes leurs chances pour obtenir des marchés dans les appels d'offres en cours ou à venir.

Où en êtes-vous, justement, de votre feuille de route sur le développement de l'éolien en mer ?

Nous lançons, en même temps que l'attribution du premier parc Centre Manche, le cahier des charges de l'appel d'offres du parc éolien flottant situé au sud de la Bretagne, et l'entrée en phase de dialogue concurrentiel, avec le choix des candidats retenus, pour le parc éolien flottant Sud Atlantique, au niveau d'Oléron, et le deuxième parc éolien posé en zone Centre Manche. Ce sont autant d'éléments qui montrent que nous avons une feuille de route très claire et que nous tenons notre calendrier, dans le cadre de la planification écologique portée par la Première ministre.

« Nous tenons notre calendrier »

Et pour la suite ?

Ma stratégie pour accélérer le déploiement des éoliennes marines, c'est d'en simplifier les procédures avec la loi promulguée le 10 mars dernier, et d'avoir une vraie planification.

Sous quelle forme ?

Ma stratégie pour accélérer le déploiement des éoliennes marines, c'est d'en simplifier les procédures avec la loi pro-

mulguée le 10 mars dernier, et d'avoir une vraie planification. Pour chacune des quatre façades maritimes, nous allons réunir l'ensemble des parties prenantes pour dessiner une cartographie des zones les plus appropriées pour accueillir des parcs éoliens à l'horizon dix ans et à l'horizon 2050. La technologie de l'éolien flottant, en développement, permet d'ailleurs de repousser les parcs encore plus loin des côtes. Je vais mener ce travail conjointement avec le secrétaire d'État à la Mer Hervé Berville. Nous saisissons également la Commission nationale du débat public, qui s'appuiera sur le comité interministériel de la mer, pour préparer les débats publics nécessaires dans chaque grande façade maritime. Nous voulons anticiper les difficultés, encourager le dialogue entre les différents usages de la mer, les enjeux de paysage, de pêche ou de biodiversité, avant de lancer les appels à projet. La planification pourra ainsi s'inscrire dans la durée et donner de la visibilité tant aux élus qu'aux acteurs de la filière. C'est une nécessité si nous voulons tenir nos objectifs de développement des énergies renouvelables, soit 40 GW dans les trente ans qui viennent.

Propos recueillis
par Jean LAVALLEY

► (1) : Maple Power est une coentreprise entre les Canadiens Enbridge et CPPIB, un fonds de pension.

2

milliards

C'est le montant estimé, en euros, de l'investissement nécessaire à la réalisation du premier parc en zone Centre Manche, le plus près des côtes du Val de Saire.

Projet lancé en 2019

En 2019-2020, un débat public avait été organisé sur l'opportunité d'implanter de nouveaux parcs éoliens au large de la Normandie. Trois parcs y avaient déjà été attribués en 2012 (Courseulles et Fécamp) et en 2014 (Dieppe-Le Tréport). Une zone de 500 km², à l'est de Barfleur, dans la zone économique exclusive, avait alors été retenue à l'issue de la procédure, et validée par le gouvernement le 4 décembre 2020. Le 15 janvier suivant, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) avait lancé la procédure de mise en concurrence pour un parc d'une puissance installée d'1 GW sur un tiers de cette zone, la plus proche de Barfleur. Les candidatures ont été déposées en mars 2021. Un mois plus tard, six d'entre eux étaient retenus. Le 10 mars 2022, la CRE a publié le cahier des charges pour le futur parc, en même temps que RTE, responsable du réseau public de transport d'électricité en France, validait le fuseau de moindre impact jusqu'au poste du Menuel, avec un atterrissage au niveau de Fontenay-sur-Mer. Les candidats avaient jusqu'au 14 octobre pour remettre leurs offres. Cinq d'entre eux l'ont finalement déposée.

45 euros

C'est le prix du MW/h proposé par EDF pour le premier parc au large de Barfleur, sensiblement le même (44 euros) que pour le parc de Dunkerque.